



QUARTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2017
27 È 28 DI LUGLIU

4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017
27 ET 28 JUILLET

N° 2017/E4/043

REPONSE DE M. François SARGENTINI, Conseiller Exécutif de Corse
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Christophe CANIONI
NON INSCRIT

OBJET : POUR UN LABEL ROUGE PORC FERMIER DE CORSE.

Mesdames, Messieurs les conseillers,

Monsieur le conseiller, l'alerte de l'AREP dont vous avez été destinataire, et le constat qu'elle vous amène à faire ne reposent pas sur les réalités de notre agriculture et de notre élevage. Si des problèmes importants demeurent et j'en suis conscient aujourd'hui le nombre d'agriculteurs et d'éleveurs ne décline plus y compris dans la filière porcine. Quant à la revitalisation de l'intérieur et la relance de notre économie de montagne les bases en sont maintenant posées dans le cadre du comité de massif et les premières grandes décisions vont être prises tant pour le soutien de notre agriculture et notre élevage que pour l'économie rurale et la filière forêt bois.

Votre question pose un problème très important que rencontre la filière porcine celui de la production et de la mise en marché de ses produits

Vous affirmez que la création d'un label rouge serait de nature à donner toutes les garanties pour la filière.

Si le label rouge est un signe officiel qui garantit une certaine qualité d'un produit en aucun cas il n'en garantit l'origine donc l'appellation (manarinu Corsu) est impossible à envisager, de plus le cahier des charges d'un label rouge permettrait effectivement d'identifier clairement le produit de décrire des exigences de production et de fabrication et donc d'assurer la traçabilité de la naissance à l'abattage mais ces étapes pourraient être réalisées n'importe où du fait que le label rouge décrit un mode de production et non un savoir-faire lié à la tradition à un territoire ou à l'origine de la matière première ,

D'ailleurs l'ébauche du cahier des charges de ce label rouge dont vous parlez qui avait été déposé à l'INAO ne prévoyait pas l'origine corse du produit de plus cette association l'AREP a été soutenue par des fonds publics ODARC et France Agrimer les dossiers n'ont jamais abouti par un manque d'implication technique et un manque d'animation de la démarche par les éleveurs, les crédits mobilisés ont été perdus car non consommés

Nous préférons soutenir la décision qui a été prise par le monde agricole de structurer les filières autour des appellations AOP ou IGP qui établissent un lien avec le territoire une race ou une variété végétale certifiée et donc justifie l'utilisation de la dénomination origine corse

Ces orientations permettent à nos filières de présenter une gamme de produits de grande qualité, de répondre à la demande des consommateurs corses ou comme le font déjà certaines à exporter.

vous le savez nos possibilités de production sont limitées ,à nous de construire un juste équilibre dans le cadre de la relance économique décidée par notre majorité .cette filière comme d'autres le font déjà devrait par un accord entre toutes ses composantes prévoir un élargissement de la gamme des produits proposés aux consommateurs corses et pour l'exportation mais toujours à partir d'un cadre qui garantit leur place aux productions d'origine et qui ne mette pas l'ensemble des offres sur le même plan.

La filière porcine doit poursuivre sa structuration, comme vous le rappelez sur des bases de transparence et de traçabilité face à des productions aux origines indéterminées, cette structuration si elle doit tenir compte de certaines réalités économiques peut s'organiser autour de différents systèmes de production mais elle ne devra pas se faire au détriment des appellations de Corse du travail de nos fermiers et de nos agriculteurs, de nos savoir-faire qui caractérisent notre peuple.

Je vous remercie.